

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0025185

Optique

Autres

198044

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2605

Société : Royal air Maroc -

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité(e)

Nom & Prénom : SADIF Saïd

Date de naissance :

29-05-1956

Adresse :

Pôle Urbain Nouaceur Bd WALID N° 404  
Z.V Nouaceur -

Tél. :

066 1156142 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Brahim EL WAIFI  
Spécialiste en O.R.L.  
Espace Errada 52 Bd Zerkcuni Etage 1  
(Face Marché des Fleurs) Casablanca  
+212 522 22 61 17 / 0522 47 17 17  
29 JAN. 2024

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA -

Le : 29/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : 



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 JAN 2024	05		300	Dr. Brahim B. - Spécialiste en Cardiologie - Casablanca - Fred - 226117/0522471244

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DE LA RUE SAINT-JACQUES - PARIS 75004 Téléphone : 01 42 77 52 36 Fax : 01 42 77 52 36</i>	29/01/24	553,40

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

# الدكتور إبراهيم الوفي

إختصاصي في أمراض وجراحة  
الأذن - الحنجرة - الأنف - الوجه والعنق

خريج كلية الطب بباريس

بالموعد

Dr EL WAIFI

EN O.R.L.

urgies du :

- Face et Cou

Médecine de Paris

Vous

29 JAN. 2024

الدار البيضاء، في

Casablanca, le .....

SADIF SAIDA

LOT:066T03BA  
PER:07/2025  
PPV:190.00 DH

190,00

Aeromax



2 pulverisations nasales le matin

78,00

- Loreal



71,30 Ag le soir pd 1 mois



285,20 - Tanakan



553,40

Dr. Brahim EL WAIFI  
Spécialiste en O.R.L.  
Espace Errada 52 Bd Zerkouni Etage 1  
(Face Marché des Fleurs) Casablanca  
Tél: 0522 22 61 17 / 0522 47 12 44

عمارة الرضا - 52 شارع الزرقطوني - الطابق الأول ( أمام سوق الورود ) - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 47 12 44 / 05 22 22 61 77 - الفاكس : 05 22 22 61 77  
Espace Errada - 52, Bd Zerkouni - 1er Etage (Face marché aux Fleurs) - Casablanca - Tél. : 05 22 22 61 17 / 05 22 47 12 44 - Fax : 05 22 22 61 77